

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN357

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 24 par la phrase suivante:« L'agressivité de la diplomatie étasunienne et le durcissement du pouvoir turque à l'intérieur et à l'extérieur font croître les tensions. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport annexé présente une vision biaisée de la menace que constitue la réémergence des États puissances. Il paraît dangereux que la France, pour des raisons idéologiques, concentre exclusivement son attention sur la Chine et la Russie, puissances avec lesquelles elle doit dialoguer, et occulte les dispositions agressives des États-Unis et l'évolution inquiétante de la Turquie de Monsieur Erdogan. La France cherche à promouvoir un ordre international fondé sur le droit et non l'intimidation et le recours à la force. Son but en toute circonstance est de parvenir à la paix. La promotion de cet objectif implique d'avoir une vision équilibrée du rapport des puissances et de ne revendiquer pour soi-même aucune prépondérance induue, comme cela pourrait être suggéré à l'alinéa 36. Cet vise à garantir cet équilibre dans l'analyse.